

**Rapport de la commission chargée d'étudier
la rénovation des installations du Tennis Club de Rolle
Préavis 2011- 2016 / N° 21**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

Mesdames Anne Beck
 Laurence Bermejo Dubois rapporteure

Messieurs Jean-François Buvelot
 Robert Damond

 Laurent Schatzmann
 Jürg Schmutz président

Excusé : M.Veyrassat

s'est réunie le 13 mars 2012 à 18h30 pour l'étude du préavis 2011-2016 no. 21. La commission remercie pour leur collaboration les conseillers municipaux M. Jaquet et Mme Byrne-Garelli qui ont répondu à toutes ses questions.

Introduction

Le Tennis Club a soumis un dossier complet en mars 2010 à la Municipalité concernant la rénovation des installations du Club, rénovation qui a été devisée à Fr. 350'000.—. Depuis les années 60, le club de tennis a pris en charge les frais de maintenance des installations. Celles-ci se sont dégradées au fil des ans sans que le club n'ait eu les moyens financiers de procéder à une remise en état importante.

Le Tennis à Rolle

Aujourd'hui le Club de Tennis est devenu un club convivial où de nombreux Rollois partagent un bon moment pendant la saison tennistique. De nombreux enfants (env. une centaine) participent à la vie du club où diverses activités sont organisées pour conserver un esprit sportif et respectueux de chacun. La localisation de ce club est primordiale; en effet, situé au centre de Rolle, le lieu est facilement accessible et de plus contribue à la vie du quartier.

Les nouveaux statuts et les travaux prévus

Le terrain a été mis à la disposition du club sous forme d'un CFA (No 100'000), une Construction sur fonds d'autrui et le Club a assumé la construction et l'entretien des infrastructures jusqu'à aujourd'hui. La Municipalité propose que la Commune devienne propriétaire des infrastructures comme elle l'a déjà fait dans d'autres cas (camping) et mette en place une convention d'utilisation des lieux avec le TC Rolle. Cette convention a été étudiée par la commission et semble tout à fait appropriée.

La commission s'inquiète du coût élevé des travaux électriques. Les représentants de la Municipalité expliquent que ce sont des travaux incontournables dans le cadre de la mise en conformité de l'électricité des infrastructures publiques.

Les travaux seront supervisés par les services techniques de la Commune en collaboration avec le TC Rolle.

Un nouveau revêtement permettra aux membres du TC de Rolle de prolonger la période de jeu de février à novembre et ainsi d'éviter des solutions plus onéreuses et disgracieuses telles qu'une bulle.

Le 3^{ème} court

La commission demande à la municipalité pourquoi elle a écarté le projet de construire un troisième court.

Celui-ci semble nécessaire au vu de la fréquentation élevée des installations actuelles : 120 membres par court au lieu de la moyenne suisse de 70. La Municipalité évoque la difficulté de trouver une situation idéale (prise d'eau, empiètement sur la place de jeu, etc..) sur cette parcelle. Elle évoque également le projet de créer un centre de sport régionalisé dans la périphérie ou hors de Rolle (Perroy) dans plusieurs années.

Certains commissaires souhaitent laisser l'espace de jeux et de verdure restant en l'état, afin de préserver un lieu destiné jusqu'ici aux enfants. Cependant, la majorité de la commission estime qu'il y a moyen d'ajouter un court à cet endroit et que le besoin est trop important pour être ignoré.

L'unanimité de la commission recommande l'acceptation des trois points des conclusions de ce préavis.

Conclusions

En conclusion, l'unanimité de la commission vous demande, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011- 2016 / N° 21 du 10 février 2012

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à transférer le bâtiment ECA No 154 et à le rattacher au fonds de base (Bien-fonds 336/154) de la Commune.
2. Autorise la Municipalité à réaliser la rénovation des installations du Tennis Club de Rolle. Ces travaux seront pilotés par les services communaux.
3. Alloue à la Municipalité un crédit de Fr. 210'000.— TTC pour ce projet. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire de la Commune.
 - 3.1. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif No 9143.42 Rénovation Installations Tennis Club, préavis 2011- 2016 / N° 21.
 - 3.2. Imputée au compte 3685.5030.0, elle sera amortie en 10 ans selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Amendement

A une majorité de 4 voix contre 2, la commission demande, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir accepter l'amendement suivant :

Le Conseil Communal de Rolle demande à la Municipalité de reconsidérer la faisabilité d'un troisième court sur le site actuel, en concertation avec le comité du TCR, et de présenter une proposition dans ce sens au Conseil Communal.

La rapporteure :



Le président

